

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 23 juin 2020 à 18 heures 30

Finances Locales

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juin à dix-huit heures trente

SOUS DOMAINE :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Marché Public

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

OBJET :

Lancement de Marché Public pour Colonne d'Apport Volontaire

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Présents :

Le nombre de conseillers en service est de 35

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, BRUNEL Christophe, BROUSSE Michel, CARLES Alain, DARFEUILLE Jérôme, DANJOU Jacques, DELRIEU Jean-Pierre, GALINIER Alain, GUILHEM Evelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, MARCOS Juan-Carlos, PRADEL Christophe, TOURNIER Guy, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL Pierre.

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

ALRIC Didier remplacé par Mr SARDA
BROSSE Christian remplacé par Mr SOLER

Convocation du Comité en date du :

23 juin 2020

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, CASSAN Renée, CAZENAVE Serge, CALMETTES Didier, CALMON Régis, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, OURLIAC Christian, JUIN Denis, LOPEZ Frédéric, MORIN Didier, ROUQUET Alain, TANNEAU Gilles, GIESE Peter, GUY Raymond, RIOU Daniel, ROBERT Richard, YUS Joseph.

Affichage en date du :

8 juin 2020

Publication de la présente en date du :
8 juin 2020

Secrétaire de séance :

GALINIER Alain

Délibération n°

2020012

Monsieur le Président expose, le marché public actuel pour la collecte du tri sélectif et du verre en colonne se termine au 31 décembre.

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de lancer un nouveau marché public : « Collecte du Verre et du Tri Sélectif en colonne sur le Territoire du Smictom de l'Ouest Audois ».

Monsieur le Président précise que pour le lancement de ce marché, le Smictom prévoit en option la possibilité d'intégrer les colonnes actuellement collectées en Régie par la CCCLA.

Le Président demande l'autorisation de lancement du marché.

LE COMITE SYNDICAL

**Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré**

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

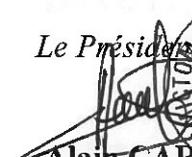
ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 25 juin 2020

Le Président

Alain CARLES